

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

PLU
Pays d'Aubagne
et de l'Étoile

LA METROPOLE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

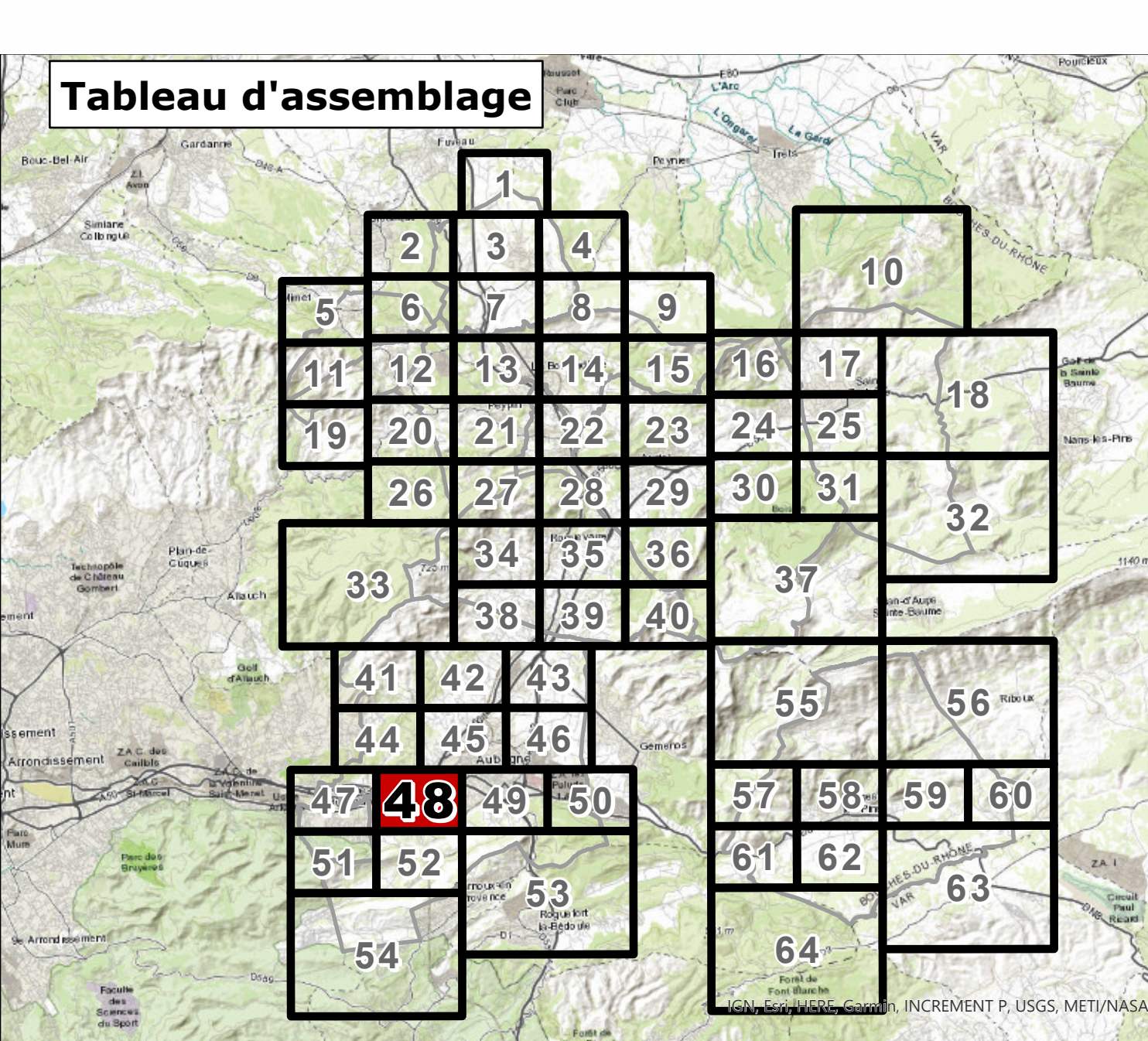
PLANCHE
48

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Projet de modification n°1

1:2 000

N



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque
PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

Aléa très fort
 Aléa moyen à forte hauteur
 Aléa moyen
 Aléa faible
 Aléa résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

Classe
R = Renouveler / I = Intensifier / P = Prolonger
M = Maintenir / A = Autre / S = Secteur de projet
 Serres et tunnels agricoles autorisés

Porter à Connaissance - PAC Huveaune

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES
MASSÉS D'EAU SOUTERRAINES

ZS de priorité 1 (P1)
 ZS de priorité 2 (P2)
 ZS de priorité 3 (P3)

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES
CAPTAGE D'EAU

Périmètre de protection immédiate
 Périmètre de protection rapprochée

Fond de Plan

Parcelaire
 Éléments de repère

Bâti dur
 Placine ou Plan d'eau

Bâti léger
 Cimetière

